RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Extension du parc d'activités du fond squin B - Commune de Saint Martin lez Tatinghem

Date et heure limites de réception des offres :

jeudi 10 décembre 2026 à 12:00

CA du Pays de St Omer
2 Rue Albert Camus
CS20079
62968 LONGUENESSE
Tél : 03 74 18 20 01

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Extension du parc d'activités du fond squin B - Commune de Saint Martin lez Tatinghem
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Marché public
	Nombre de lots	5
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Avec
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Visite facultative

SOMMAIRE

1 - Préambule 4
2 - Objet et étendue de la consultation 4
2.1 - Objet 4
2.2 - Mode de passation 4
2.3 - Type et forme de contrat 4
2.4 - Décomposition de la consultation 4
2.5 - Nomenclature 4
2.6 - Réalisation de prestations similaires 5
3 - Conditions de la consultation 5
3.1 - Délai de validité des offres 5
3.2 - Forme juridique du groupement 5
3.3 - Variantes 5
3.4 - Développement durable 5
3.5 - Insertion par l'activité économique 5
4 - Les intervenants 6
4.1 - Maîtrise d'œuvre 6
4.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier 6
4.3 - Contrôle technique 6
4.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs 6
5 - Conditions relatives au contrat 6
5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 6
5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 6
5.3 - Confidentialité et mesures de sécurité 7
6 - Contenu du dossier de consultation 7
7 - Présentation des candidatures et des offres 7
7.1 - Documents à produire 7
7.2 - Visites sur site 9
8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
8.1 - Transmission électronique 9
8.2 - Transmission sous support papier 10
9 - Examen des candidatures et des offres 10
9.1 - Sélection des candidatures 10
9.2 - Attribution des marchés 11
9.3 - Suite à donner à la consultation 15
10 - Renseignements complémentaires 15
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 15
10.2 - Procédures de recours 15

1 - Préambule

Cette consultation a fait l'objet de l'envoi d'un avis d'appel public à la concurrence adressé au BOAMP et au JOUE le 03 novembre 2026 et parallèlement publié sur le site internet de la CAPSO www.ca-pso.fr et sur le site de dématérialisation www.marches-publics.info

2 - Objet et étendue de la consultation

2.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Extension du parc d'activités du fond squin B - Commune de Saint Martin lez Tatinghem

Lieu(x) d'exécution :
Zone d'activités du Fond Squin
62500 Saint-martin-lez-Tatinghem

2.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

2.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

2.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 5 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Terrassement – voirie
02	Réseaux secs – éclairage public
03	Eau potable – défense incendie
04	Aménagements paysagers
05	Démolition/réfection

Chaque lot fera l'objet d'un marché.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

2.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45111291-4	Travaux d'aménagement du terrain

Lot(s)	Code principal	Description
01	45112500-0	Travaux de terrassement
02	45111291-4	Travaux d'aménagement du terrain
03	45252120-5	Travaux de construction d'installations de traitement des eaux
04	45112710-5	Travaux d'aménagement paysager d'espaces verts

05	45111100-9	Travaux de démolition

2.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

3 - Conditions de la consultation

3.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

3.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

3.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

3.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3.5 - Insertion par l'activité économique

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, le pouvoir adjudicateur a décidé de faire application des dispositions de l'article L. 2112-2 du Code de la commande publique en incluant dans le CCAP une clause obligatoire d'insertion sociale et de promotion de l'emploi permettant l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles particulières.

Le dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l'exécution des prestations, une partie du temps de travail nécessaire à leur réalisation au bénéfice des publics prioritaires mentionnés dans le CCAP.

Le volume horaire d'insertion à la charge du titulaire est indiqué dans le CCAP.

Cette action d'insertion sociale concerne le(s) lot(s) suivant(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Terrassement – voirie
02	Réseaux secs – éclairage public
03	Eau potable – défense incendie
04	Aménagements paysagers

Pour toute information qui leur serait utile sur la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale (conseils sur les contrats, mise en relation avec les structures locales...), les candidats peuvent contacter le facilitateur des clauses sociales.

Le facilitateur est :
MAISON DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI DU PAYS DE ST-OMER
QUARTIER FOCH
RUE DU QUARTIER DE CAVALERIE
62500 Saint-omer

Contact :
Mme Fabienne LEROY
Mail : leroy.f@lamipe-pso.fr
Téléphone : 03 74 18 24 00

4 - Les intervenants

4.1 - Maîtrise d'œuvre

Les études d'Avant-Projet et de Projet ont été réalisées par le groupement de maitrise d'œuvre ARTELIA et URBAFOLIA.

Le dossier de consultation des entreprises et la phase des travaux sont assurés le maître de l'ouvrage lui-même.

4.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

4.3 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

4.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de niveau II sera assurée par :

ARTOIS COORDINATION SECURITE
163 RUE PASTEUR
62400 BETHUNE

5 - Conditions relatives au contrat

5.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le délai d'exécution des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

5.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement budget général

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

6 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour les lots 1 à 4
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour les lots 1 à 4
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour le lot 5
- Les plans
- Plan Général de Coordination SPS

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

7 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

7.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature

Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU) pour les lots 1 à 4	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) pour les lots 1 à 4	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) pour le lot 5	Non
Le mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7.2 - Visites sur site

Une visite sur site est préconisée. Les conditions de visites sont les suivantes :
La visite est conseillée pour le lot 5
Les candidats intéressés devront contacter DAVID PAYEN – CAPSO - service Grands Projets – d.payen@ca-pso.fr - 07 88 70 80 67

8 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

8.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.marches-publics.info.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :
- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :
Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
2 Rue Albert Camus
CS20079
62968 LONGUENESSE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : jeudi 10 décembre 2026 à 12:00:00

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

8.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

9 - Examen des candidatures et des offres

9.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

9.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Valeur technique	30.0 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /30.
Les critères sont notés sur 30.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :
Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).
Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.
Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :

- **Lot 1**

Valeur technique pour le lot 1 notée sur 30 points :

1- Le candidat rédigera un planning de l'opération, détaillé par tâche depuis la préparation jusqu'à la réception, en tenant compte de la coactivité avec les autres lots. Pour chaque tâche, il précisera les moyens matériels et humains déployés, y compris pour ses éventuels sous-traitants. (15 points)

0/aucun élément,1<= insuffisant <=8, 9<= satisfaisant <= 13, 14<= très satisfaisant <= 15

2- Le candidat détaillera précisément son mode opératoire pour réaliser ses travaux en tenant compte des contraintes spécifiques du site et de son environnement. Il identifiera les points critiques et la manière de les traiter, il précisera ses auto-contrôles, et cela pour chaque prestation reprise au CCTP (préparation, terrassement, voirie, assainissement …). (15 points)

0/aucun élément,1<= insuffisant <=8, 9<= satisfaisant <= 13, 14<= très satisfaisant <= 15

Valeur environnementale pour le lot 1 notée sur 30 points :

1 – Le candidat décrira les moyens et méthodes pour limiter les impacts sur l'environnement. (Véhicules permettant de réduire les gaz à effet de serre, participation à des projets

environnementaux, réduction des prélèvements des ressources, action en faveur du réemploi …) 20 Points

0/ aucun élément
1 à 9 /insuffisant
10 à 17 /satisfaisant
18 à 20/ très satisfaisant

2 - Etude préalable à la quantité de déchets, valorisation des déchets, mode et lieux d'évacuation des déchets 10 points

0/aucun élément,1<= insuffisant <=4, 5<= satisfaisant <= 8, 9 et 10 très satisfaisant

- **Lot 2**

Valeur technique pour le lot 2 notée sur 30 points :

1- Le candidat rédigera un planning de l'opération, détaillé par tâche depuis la préparation jusqu'à la réception, en tenant compte de la coactivités avec les autres lots. Pour chaque tâche, il précisera les moyens matériels et humains déployés, y compris pour ses éventuels sous-traitants. (15 points)

0/aucun élément,1<= insuffisant <=8, 9<= satisfaisant <= 13, 14<= très satisfaisant <= 15

2- Le candidat détaillera précisément son mode opératoire pour réaliser ses travaux en tenant compte des contraintes spécifiques du site et de son environnement. Il identifiera les points critiques et la manière de les traiter, il précisera ses auto-contrôles, et cela pour chaque prestation reprise au CCTP (réseaux, candélabres …). (15 points)

0/aucun élément,1<= insuffisant <=8, 9<= satisfaisant <= 13, 14<= très satisfaisant <= 15

Valeur environnementale pour le lot 2 notée sur 30 points :

1- Le candidat décrira les moyens et méthodes pour limiter les impacts sur l'environnement. (Véhicules permettant de réduire les gaz à effet de serre, participation à des projets environnementaux, réduction des prélèvements des ressources, action en faveur du réemploi …) 20 Points

0/ aucun élément
1 à 9 /insuffisant
10 à 17 /satisfaisant
18 à 20/ très satisfaisant

2- Etude préalable à la quantité de déchets, valorisation des déchets, mode et lieux d'évacuation des déchets 10 points

0/aucun élément,1<= insuffisant <=4, 5<= satisfaisant <= 8, 9 et 10 très satisfaisant

- **Lot 3**

Valeur technique pour le lot 3 notée sur 30 points :

1- Le candidat rédigera un planning de l'opération, détaillé par tâche depuis la préparation jusqu'à la réception, en tenant compte de la coactivités avec les autres lots. Pour chaque tâche, il précisera les moyens matériels et humains déployés, y compris pour ses éventuels sous-traitants. (15 points)

0/aucun élément,1<= insuffisant <=8, 9<= satisfaisant <= 13, 14<= très satisfaisant <= 15

2- Le candidat détaillera précisément son mode opératoire pour réaliser ses travaux en tenant compte des contraintes spécifiques du site et de son environnement. Il identifiera les points critiques et la manière de les traiter, il précisera ses auto-contrôles, et cela pour chaque prestation reprise au CCTP (réseaux, défense incendie …). (15 points)

0/aucun élément,1<= insuffisant <=8, 9<= satisfaisant <= 13, 14<= très satisfaisant <= 15

Valeur environnementale pour le lot 3 notée sur 30 points :

1- Le candidat décrira les moyens et méthodes pour limiter les impacts sur l'environnement. (Véhicules permettant de réduire les gaz à effet de serre, participation à des projets environnementaux, réduction des prélèvements des ressources, action en faveur du réemploi …) 20 Points

0/ aucun élément
1 à 9 /insuffisant
10 à 17 /satisfaisant
18 à 20/ très satisfaisant

2- Etude préalable à la quantité de déchets, valorisation des déchets, mode et lieux d'évacuation des déchets 10 points

0/aucun élément,1<= insuffisant <=4, 5<= satisfaisant <= 8, 9 et 10 très satisfaisant

- **<u>Lot 4</u>**

Valeur technique pour le lot 4 notée sur 30 points :

1- Le candidat rédigera un planning de l'opération, détaillé par tâche depuis la préparation jusqu'à la réception, en tenant compte de la coactivités avec les autres lots. Pour chaque tâche, il précisera les moyens matériels et humains déployés, y compris pour ses éventuels sous-traitants. (15 points)

0/aucun élément,1<= insuffisant <=8, 9<= satisfaisant <= 13, 14<= très satisfaisant <= 15

2- Le candidat détaillera précisément son mode opératoire pour réaliser ses travaux en tenant compte des contraintes spécifiques du site et de son environnement. Il identifiera les points critiques et la manière de les traiter, il précisera ses auto-contrôles, et cela pour chaque prestation reprise au CCTP (végétaux, engazonnements, mobilier). (15 points)

0/aucun élément,1<= insuffisant <=8, 9<= satisfaisant <= 13, 14<= très satisfaisant <= 15

Valeur environnementale pour le lot 4 notée sur 30 points :

1 - Le candidat décrira les moyens et méthodes pour limiter les impacts sur l'environnement. (Véhicules permettant de réduire les gaz à effet de serre, participation à des projets environnementaux, réduction des prélèvements des ressources, action en faveur du réemploi …) 20 Points

0/ aucun élément
1 à 9 /insuffisant
10 à 17 /satisfaisant
18 à 20/ très satisfaisant

2- Etude préalable à la quantité de déchets, valorisation des déchets, mode et lieux d'évacuation des déchets 10 points

0/aucun élément,1<= insuffisant <=4, 5<= satisfaisant <= 8, 9 et 10 très satisfaisant

- **Lot 5**

Valeur technique pour le lot 5 notée sur 30 points :

1- Le candidat rédigera un planning de l'opération, détaillé par tâche depuis la préparation jusqu'à la réception, en tenant compte de la coactivités avec les autres lots. Pour chaque tâche, il précisera les moyens matériels et humains déployés, y compris pour ses éventuels sous-traitants. (15 points)

0/aucun élément,1<= insuffisant <=8, 9<= satisfaisant <= 13, 14<= très satisfaisant <= 15

2- Le candidat détaillera précisément son mode opératoire pour réaliser ses travaux en tenant compte des contraintes spécifiques du site et de son environnement. Il identifiera les points critiques et la manière de les traiter, il précisera ses auto-contrôles, et cela pour chaque prestation reprise au CCTP (consignation, démolition, réfection). (15 points)

0/aucun élément,1<= insuffisant <=8, 9<= satisfaisant <= 13, 14<= très satisfaisant <= 15

Valeur environnementale pour le lot 5 notée sur 30 points :

1- Le candidat décrira les moyens et méthodes pour limiter les impacts sur l'environnement. (Véhicules permettant de réduire les gaz à effet de serre, participation à des projets environnementaux, réduction des prélèvements des ressources, action en faveur du réemploi …) 15 Points

0/aucun élément,1<= insuffisant <=8, 9<= satisfaisant <= 13, 14<= très satisfaisant <= 15

2- Etude préalable à la quantité de déchets, valorisation des déchets, mode et lieux d'évacuation des déchets 15 points

0/aucun élément,1<= insuffisant <=8, 9<= satisfaisant <= 13, 14<= très satisfaisant <= 15

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

9.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire
59014 LILLE CEDEX CS 62039

Tél : 03 59 54 23 42
Télécopie : 03 59 54 24 45
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.lille.tribunal-administratif.fr